

PROJET DE LOI

SÉNAT

adopté

REUNION DE PLEIN DROIT DU PARLEMENT
EN APPLICATION

le 16 mai 1961.

DE L'ARTICLE 16 DE LA CONSTITUTION
ET

2^e SESSION ORDINAIRE DE 1960-1961

PROJET DE LOI

*portant ratification du décret n° 60-1018 du
19 septembre 1960 portant modification du tarif
des droits de douane d'importation applicable
à l'entrée dans le territoire douanier, en ce qui
concerne certains produits sidérurgiques.*

(Texte définitif.)

*Le Sénat a adopté sans modification le projet
de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, dont la
teneur suit :*

Article unique.

Est ratifié le décret n° 60-1018, du 19 septembre
1960, portant modification du tarif des droits de

Voix les numéros :

Assemblée Nationale (1^{re} législ.) : 867, 997 et In-8° 209.

Sénat : 88 et 193 (1960-1961).

douane d'importation applicable à l'entrée dans le territoire douanier, en ce qui concerne certains produits sidérurgiques.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 16 mai 1961.

Le Président,

Signé : Gaston MONNERVILLE.

NOTA. — Voir le document annexé au n° 867 (Assemblée Nationale, 1^{re} législature).